

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 28
Pouvoirs : 4
Votants : 32

Abstentions : 0
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0

N°2018-9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux février à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le quatorze février deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gérouard, Dominique Germond, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeux, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Bruno Grancoing, Paola Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier.

Suppléants présents : Christine Moliner, Frédéric Lapeyronnie, Stéphane Malvert.

Pouvoirs : Jean-Louis Clermont-Barrière à Patrick Gibaud, Marie-Laurence Morange à Dominique Germond, Christian Vignerie à Jean Maynard, Véronique Bindé à Louis Furlaud.

Secrétaire de séance : Luc Gabette

**Objet : Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles
Budget principal et annexes.**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, décident de fixer les durées d'amortissement :

- des immobilisations du budget principal et du budget annexes comme suit :

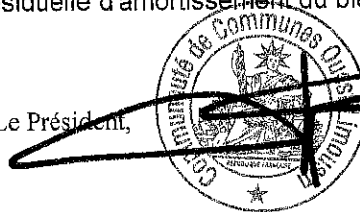
Catégories d'immobilisations	Durée
- biens de faible valeur < 600 € TTC	1 an
- immobilisations incorporelles	
- Frais d'études de réalisation des documents d'urbanisme	10 ans
- Frais d'études	5 ans
- Licences, logiciels	2 ans
- Subventions d'équipement versées pour financer des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises,	5 ans
- Subventions d'équipement versées pour financer des biens immobiliers ou des installations	15 ans
- Subventions d'équipement versées pour financer des projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans
- immobilisations corporelles	
- Fonds documentaires	5 ans
- Voitures	5 ans
- Camions, véhicules industriels et matériel de voirie	8 ans
- Mobilier	10 ans
- Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
- Matériel informatique	5 ans
- Matériels classiques, électroménager non industriel	5 ans
- Equipements des cuisines	10 ans
- Equipements sportifs et jeux extérieurs	10 ans
- Plantations	15 ans
- Autres agencements et aménagement de terrains	15 ans
- Bâtiments légers, abris	10 ans
- Agencements et aménagement bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans
- Immeubles productifs de revenus	30 ans
- Hôtel d'entreprise des Garennes	60 ans
- Déchetteries	30 ans

- des subventions obtenues sur une durée identique à celle de l'immobilisation qui a été subventionnée ;
- des adjonctions ne constituant pas un élément viable par lui même et n'augmentant pas la durée de vie du bien existant sur la durée résiduelle d'amortissement du bien initial.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 6 MARS 2018

